

Programme de Formation ESI Equipier de Seconde Intervention

Objectifs de la formation ESI:

Cette formation ESI a pour but de préparer le personnel désigné comme Equipier de Seconde Intervention à intervenir efficacement en cas de survenue d'un sinistre, avec l'objectif d'effectuer des sauvetages, prendre les mesures conservatoires, de faire une levée de doute et de gérer la centrale incendie (le SSI), de sécuriser des lieux, de limiter la propagation de l'incendie, mettre en place les moyens d'extinction avec les Robinets d'Incendie Armés, extincteurs, etc.

Ils reçoivent une formation diplômante et qualifiante afin de réagir en cas d'alarme incendie dans un établissement.

Compétences développées :

- Renforcer les Equipiers de Première Intervention en attendant les secours extérieurs si nécessaire avec des moyens complémentaires.
- Réaliser des opérations techniques de mise en sécurité des énergies et des fluides (électricité, gaz, chauffage, fuel, ventilation, arrêt des machines, etc.)
- Permettre à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de feu et d'alerter les secours spécialisé.
- Savoir choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté et éteindre efficacement un incendie en toute sécurité.
- Connaître les principes fondamentaux sur la prévention incendie et veiller à son application sur site
- Savoir déclencher une alerte et gérer le SSI
- Connaître les mesures concernant la sécurité des travaux par points chauds définies dans le « permis feu »
- Connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement.
- Maitriser les procédures d'évacuation en adoptant un comportement efficace lors de l'évacuation des locaux en cas d'incendie de façon à assurer la sauvegarde des employés et faciliter l'intervention des secours.

Publics concernés :

- Toute personne désignée Equipier de Seconde Intervention dans son entreprise

Prérequis :

- Pas de contre-indication du médecin du travail. Un certificat médical est requis lors de la formation ESI
- Etre en bonne condition physique

Organisation:

Effectif : De 4 à 12 apprenants

Durée : **6H00** (à adapter en fonction des spécificités de l'entreprise)

Lieu : Directement sur le site

Formateur : Formateur incendie Sapeur-Pompier spécialisé établissement SEVESO ou ICPE

Recyclage : 6H00 tous les 6 mois.

Attribution finale : Attestation de formation et notification dans le registre de sécurité

Evaluation finale : Sommative avec réussite aux exercices pratiques.

Méthode pédagogique :

- Apports théorique. Séances de formation en salle.
- Formation modulaire et progressive.
- Etudes de cas concrets au moyen de mises en situations pratiques.
- Exposés interactifs avec démonstrations du formateur.
- Vidéos de formation.
- Exercices d'extinction sur feux réels avec les différents types d'appareils équipés dans l'entreprise
- Manœuvres d'intervention à l'intérieur de l'entreprise
- Si équipé : utilisation de l'ARI

Moyens pédagogiques :

- Power point et vidéo.
- Générateur de fumée haute performance
- Mannequin lesté de 80Kg
- Livret de formation remis à chaque stagiaire.
- Bac à flammes et extincteurs
- Fausse flamme et enceinte projetant un son d'incendie

Programme :

Conforme aux prescriptions du code du travail et des recommandations R6 de la réglementation APSAD

Partie théorique**Les consignes en cas de feu :**

- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes internes générales et spécifiques
- Le point de rassemblement

Naissance et évolution d'un feu :

- La prévention incendie
- Les différentes causes d'incendie
- Le triangle et les classes de feu
- Les modes de propagation
- Les procédés d'extinction
- Les phénomènes thermiques

Les moyens d'extinction :

- Les extincteurs à eau pulvérisée avec additifs, à poudre, à CO₂, les extincteurs sur roues,
- Utilisation des Robinets d'incendie Armés
- Les autres moyens d'extinction

Le rôle et les missions de l'ESI :

- La règle R6 de l'APSAD
- Les conditions d'intervention des ESI
- Procédures internes

Conduite à tenir en cas d'alarme incendie :

- Le SSI : Système de Sécurité Incendie
- La levée de doutes
- Annuler une alarme incendie et remise en

Conduites à tenir en cas d'évacuation:

- Les BAES et les signaux d'évacuation
- Les plans d'intervention et d'évacuation
- Les portes coupe-feu
- Les déclencheurs manuels rouges et verts
- Le désenfumage
- Les EAS : Espaces d'Attentes Sécurisé
- Les dégagements d'urgence

Les zones de rassemblement:

- Choix et localisation du point de rassemblement
- Appel du responsable d'évacuation
- Conduite à tenir au point de rassemblement
- Conduite à tenir en cas de fumées hautes
- Conduite à tenir en cas d'impossibilité d'évacuer

Conduite à tenir particulière:

- La prise en charge d'une personne brûlée ou intoxiquée
- La conduite à tenir en cas d'électrisé
- Conduite à tenir en cas d'arrêt cardiaque

Le permis de feu :

- L'objectif du document
- Les travaux concernés
- Les acteurs internes et externes
- La démarche de réalisation
- Les règles de sécurité

service du SSI

- Mettre en route l'alarme générale et procéder à l'évacuation
 - Rôle du guide-file, serre-file, responsable d'évacuation et du personnel d'accueil
 - Emplacement du point de rassemblement
 - Dispositifs d'aide à l'évacuation
- L'appareil Respiratoire Isolant :**
- Descriptif d'un A.R.I
 - Les principes de fonctionnement
 - Le matériel : ARICO et ARICF
 - La ligne de vie (ligne guide)

Les facteurs aggravants lors des évacuations :

- Le danger des fumées
- Le mouvement de panique
- Les exercices d'évacuation

Partie pratique :

Le contenu sera adapté en fonction des conditions spécifiques de l'établissement (patinoire ou piscine, site pétrochimique, ICPE, SEVESO, établissement avec beaucoup de travailleurs, etc.)

Exercices d'extinction sur feux réels :

- Mise en œuvre des extincteurs à Eau Pulvérisée 6 Litres sur le bac à flammes écologique
- Mise en œuvre des extincteurs CO2 sur le bac à flammes écologique
- Méthodologie des feux de friteuse
- Méthodologie des feux de gaz
- Conduite à tenir face à une personne en feu
- Mise en œuvre des Robinets d'incendie Armés
- Pratique sur les extincteurs sur roues
- Etablissement des tuyaux, lances, motopompes, etc.

Exercices de mise en place des ARI :

- Mise en pratique et prise en main de l'Appareil Respiratoire Isolant (exercices simples)
- Exercice d'extinction ou de protection avec l'ARI
- Exercice de sauvetage et utilisation de la cagoule d'évacuation sous atmosphère enfumée.

Exercices avec le SSI Système de Sécurité Incendie :

- Lectures sur l'ECS, repérage de l'origine du déclenchement : DM ou DAI
- Levée de doutes

Visite de l'établissement, repérage des circuits d'évacuation et du matériel incendie :

- Repérage des issues de secours, déclencheurs manuels
- Coupure des énergies (gaz, électricité, ventilation, fuel, etc.)
- Emplacement du matériel de sécurité incendie

L'ensemble des mises en situation seront analysées par le formateur afin de définir des axes d'amélioration

A l'issu de la formation :

- Tous les stagiaires recevront une attestation de formation.
- Les registres de sécurité seront renseignés.
- La fiche de présence et le compte rendu de la formation seront envoyés au service demandeur.
- Une fiche d'évaluation de la formation est donnée à chaque stagiaire.
- Un fascicule illustré résumant la formation sera remis à chaque participant.
- Un certificat de porteur ARI sera remis (si équipé dans l'établissement).

Référence réglementaire :

Règle R6 de la norme APSAD :

Elle a pour mission de renforcer la première intervention avec, le cas échéant, des moyens complémentaires, en attendant l'arrivée des secours extérieurs. Elle est réalisée par les équipiers de seconde intervention (ESI).

Par ailleurs, il est nécessaire de pouvoir disposer d'équipes d'intervention technique. Celles-ci ont pour mission d'effectuer les coupures et/ou les mises en sécurité des énergies et fluides (électricité, gaz, chauffage, ventilation, réseau hydraulique, arrêt des machines, etc.).

La règle APSAD R6 pour l'organisation d'un service de sécurité incendie précise que l'ensemble du personnel doit recevoir une information concernant :

- les risques de son entreprise ;
- la connaissance des consignes (alarme, intervention, évacuation) ;
- le matériel de première intervention.

Les équipiers de première intervention (EPI) et les équipiers de seconde intervention (ESI) doivent recevoir une formation théorique et pratique ; ils doivent notamment :

- avoir une connaissance approfondie de l'établissement et de ses risques ;
- connaître parfaitement les consignes d'incendie (alarme, intervention, évacuation) ;
- avoir connaissance de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement et savoir les mettre en œuvre ;
- connaître les mesures concernant la sécurité des travaux par point chaud définies par le « permis de feu » édité par le CNPP.

Les séances d'entraînement ont lieu au moins une fois par an pour les EPI et tous les 6 mois pour les ESI. Elles doivent comprendre :

- des exercices d'extinction sur feux réels avec les différents types d'appareils ;
- des manœuvres d'intervention à l'intérieur de l'entreprise ;
- la mise en œuvre des équipements spéciaux de lutte existant dans l'entreprise qu'ils peuvent être amenés à utiliser.